

**COMMUNE DE VIRY**  
**Compte-rendu du conseil municipal**  
**Jeudi 13 décembre 2012**

*Convocation : 04 décembre 2012*

Présents : Mme ROZE,  
Mrs CHARDEAU, COMTE, DEBARNOT, DESCHAMPS, FONTAINE, LAGROST,  
URCISSIN

Absents : Mlle BALLANDRAS / Mmes JOLY, PONTUS

*Secrétaire de séance : Mme ROZE*

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire demande s'il peut rajouter une délibération à prendre, non mentionnée dans la convocation. Les conseillers sont d'accord, la réunion peut commencer.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **I- Tarifs 2013**

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à l'unanimité les tarifs 2013.

### **Location salle des fêtes**

	Avec Repas	Sans Repas
Contribuable	110 €	40 €
Non contribuable	140 €	80 €

*Recouvrement consommation électrique : 0,26 € le kwh.*

### **Location salle des associations**

Contribuable	30 €
Non contribuable	50 €

### **Autres tarifs**

	Unité	Tarif
Pesée bascule	pesée	2 €
<u>Bibliothèque</u> L'inscription	Par adulte Par enfant	8 € 4 €
<u>Concession cimetière</u> - trentenaire - cinquantenaire	le m <sup>2</sup> le m <sup>2</sup>	30 € 50 €
Commune de Fontenay (Participation cimetière)		210 €

## **II- Travaux communaux**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, plusieurs devis avaient été demandés pour différents travaux. Après avoir étudié et comparé ces devis, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux suivants : changement des huisseries dans le local ancienne mairie, logement communal, chaufferie pour un montant de 5908.48 € accordé à Lilian Fontaine ; changement des stores à la salle communale pour un montant de 1196 € accordé à SARL Berger ; Auvent pour porte entrée du logement de la cure pour un montant de 1861.45 € accordé à J-F Taupin ainsi que l'enduit sur le local de la mairie pour un montant de 732.55 € ; aménagement du pont direction Vendennesse pour un montant de 1266.27 € accordé à Sibon.

## **III- Participation école Vendennesse-les-Charolles**

Huit enfants de VIRY étaient scolarisés à l'école primaire publique de Vendennesse-les-Charolles pendant l'année scolaire 2011-2012.

Vu la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, la commune de VIRY doit à la commune de Vendennesse-les-Charolles pour l'année scolaire 2011-2012 :

- 2 400 euros pour la participation aux frais de transport scolaire.
- 1 600 euros pour la participation aux frais de scolarisation, soit 200 euros par élève.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser ces sommes à la commune de Vendennesse-les-Charolles.

## **IV- Création emploi permanent**

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait part aux conseillers que l'agent d'entretien ne souhaitait pas renouveler son contrat à durée déterminée. Après proposition de stagiairiser l'agent pendant un an puis de le titulariser, celui-ci serait d'accord. Une délibération pour créer un emploi permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe est indispensable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette future titularisation, à compter du 01 janvier 2013.

## **V- Complément FNGIR**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une décision modificative doit être prise pour pouvoir régler le solde du FNGIR pour un montant de 159 €.

## **VI- Demande de Permis de Construire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le sous-préfet s'est déplacé suite à la demande d'une famille résidant à Viry pour étudier des parcelles susceptibles d'être constructibles. Il s'avère qu'une seule parcelle peut l'être mais il faut joindre au permis de construire, éventuel, une délibération motivée par le conseil municipal. A l'unanimité, le conseil municipal accepte de prendre cette délibération.

## **VII- Fusion des EPCI**

Le 19 juillet 2011, les conseillers s'étaient prononcés sur la fusion de Communautés de Communes. Monsieur le Maire informe les conseillers des évolutions qui ont été apportées. La future communauté de Communes sera composée de 25 communes (Communautés de Communes de Charolles, de Palinges, de St Bonnet de Joux) pour une population d'environ 12 200 habitants. Cette nouvelle communauté de Communes sera composée de 41 élus. Après avoir entendu différents points de vue, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer pour la fusion de cette Communauté de Communes.

## **VIII- Contrat assurance du personnel communal**

Le contrat d'assurances des risques statutaires du personnel communal souscrit par le centre de gestion de la FPT de Saône et Loire pour la commune de Viry arrivant à échéance le 31 décembre 2013, la commune charge le centre de gestion de Saône et Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants : décès, accident du travail, maladie, maternité.